

ILES SALOMON

Exportations de bêche-de-mer pour la période 1983–1991

| Année | Poids (T) | Valeur (\$SI) |
|-------|-----------|---------------|
| 1983 | 9,26 | 51 755 |
| 1984 | 44,29 | 251 872 |
| 1985 | 13,62 | 74 880 |
| 1986 | 134,18 | 733 793 |
| 1987 | 146,38 | 839 533 |
| 1988 | 146,86 | 1 469 117 |
| 1989 | 87,10 | 721 236 |
| 1990 | 118,90 | 1 880 957 |
| 1991 | 622,38 | 7 631 952 |

ILES SALOMON

Achats locaux de bêche-de-mer ventilés par province pour la période 1988–1991

| Province | 1988 | | 1989 | | 1990 | | 1991 | |
|-------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|
| | Poids (kg) | Valeur (\$SI) |
| Inconnue | | | 5 276,40 | 50 563,65 | 35,30 | 249,00 | | |
| Guadalcanal | | | 281,80 | 3 105,90 | 12 630,15 | 92 321,89 | | |
| Malaita | 569,21 | 6 734,97 | 7 762,90 | 46 513,62 | 68 513,40 | 819 485,09 | | |
| Temotu | | | 1 957,50 | 4 647,39 | 2 767,90 | 17 303,11 | 11 732,80 | 58 378,38 |
| Western | | | 23 500,64 | 90 647,27 | 25 136,80 | 355 889,60 | | |
| Isabel | | | 5 534,50 | 24 484,47 | 11 609,85 | 64 445,24 | 149,50 | 702,55 |
| Central | | | 999,10 | 2 855,09 | 12 630,15 | 92 321,89 | | |
| Makira | | | 498,60 | 2 241,89 | 243,20 | 1 407,60 | | |

Source: Direction des pêches, Ministère des ressources naturelles, Honiara (Iles Salomon)

Nota: Les chiffres correspondant aux prix d'achats locaux sont ceux du service de l'enregistrement des Iles Salomon, qui exige, pour la délivrance de permis, que les entreprises exportatrices locales produisent toutes les données concernant leur commerce en ressources marines. Ce système de collecte de données a été mis en oeuvre en 1988; la couverture statistique des acheteurs locaux pour 1989 et 1990 est partielle (30 pour 100 dans le premier cas et 77 pour 100 dans le second).

Récentes publications sur la pêche des holothuries

par Tim Adams,
Commission du Pacifique Sud,
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Review of the beche-de-mer (sea cucumber) fishery in the Maldives (Etude de la pêche des holothuries aux Maldives), par Leslie Joseph, agent de programme, Bay of Bengal Programme (Avril 1992), 34 pp. ref. BOBP/WP/79 du Bay of Bengal Programme, 91 St. Mary's Road, Abhiramapuram (Post Bag No.1054), Madras 600 018, Inde, télécopieur: 044-436102.

Cet ouvrage est une étude concise mais exhaustive de la pêche des holothuries aux Maldives, archipel qui s'étend au sud-ouest du Sri Lanka, dans l'Océan Indien. Les informations qu'il contient sur les espèces pêchées et la croissance rapide qu'a connue cette pêche récemment paraîtront familières au lecteur océanien.

J'ai eu, pour ma part, une forte impression de déjà vu en lisant comment la pêche s'est rabattue graduellement d'espèces à valeur élevée sur d'autres de moindre valeur depuis son démarrage en 1986, et en prenant connaissance des inquiétudes qu'exprime l'auteur au sujet des pertes économiques imputables à la mauvaise qualité du traitement.

Outre une description de la pêche assortie de chiffres sur l'exportation, des prix, du traitement, de l'économie de ce secteur, d'exemples de taux de prise, d'histogrammes sur la fréquence de taille et des répercussions sociales de l'activité, l'ouvrage comporte une annexe de sept pages décrivant les neuf principales espèces exploitées, accompagnée de photographies en couleurs de chacune, soit à l'état naturel, soit après traitement.

A mon avis, il vaut la peine de reproduire ici les recommandations formulées dans cette étude:

Recommandations

Malgré sa brève existence, la pêche des holothuries aux Maldives présente tous les symptômes de la sur-exploitation. Les tendances observées dans les îles sur lesquelles a porté l'étude sont corroborées par les tendances extrapolées à partir d'une analyse des données sur l'exportation, ce qui indique qu'elles sont valables pour tout l'archipel. Faute d'un mécanisme de surveillance, ces symptômes n'ont pas été relevés pendant l'étape de croissance qui fut extrêmement rapide. Par ailleurs, si l'exploitation se maintient au niveau actuel, la viabilité de cette ressource risque d'être compromise à l'avenir. Il est impérieux, pour garantir la pérennité de l'exploitation de la ressource, d'établir de toute urgence des mécanismes de réglementation.

Les recommandations suivantes, formulées à partir des informations disponibles, sont présentées, pour étude, aux pouvoirs publics compétents.

(a) *La pêche et l'exportation de **T. ananas** (holothurie ananas) doivent être interrompues pendant 4 à 5 ans afin de permettre au stock de se reconstituer.*

(b) *La pêche des holothuries par des plongeurs en scaphandre autonome doit être interdite, afin d'atténuer l'exploitation des stocks reproducteurs des espèces de grande valeur, **T. ananas** et **M. nobilis** (holothurie à mamelles blanche), vivant dans des eaux plus profondes.*

*(La mise en oeuvre simultanée de ces deux mesures peut aboutir à la reconstitution du stock de **T. ananas**).*

(c) *Il faut mettre fin à la pêche et à l'exportation de **H. atra** (lollyfish) de petite taille en imposant une taille minimum, soit plus de 15 cm (6 pouces) après traitement.*

(d) *La pêche d'espèces nocturnes telles que **B. marmorata** (brown sandfish) doit faire l'objet de mesures de dissuasion dans une première étape,*

suivies d'une interdiction si l'augmentation de l'effort de pêche s'accompagne d'une diminution des prises.

(e) *Il faut établir un mécanisme de collecte de données et de surveillance pour la pêche. Il devrait être possible de recueillir certaines données élémentaires sur la pêche sans trop d'efforts. Ainsi, les autorités coutumières ou les fonctionnaires responsables des questions halieutiques dans les îles pourraient, à intervalles réguliers, recueillir des données sur le nombre de pêcheurs ou d'embarcations pratiquant la pêche des holothuries. Si l'on introduit un système imposant aux exportateurs de tenir des registres des quantités et des variétés de bêche-de-mer provenant des différentes îles, ces données et celles sur l'effort de pêche des îles serviraient à établir les tendances dominantes de la pêche dans les différentes îles et atolls, ce qui permettrait l'élaboration des stratégies de gestion nécessaires. Comme la ressource est extrêmement sensible à l'exploitation et réagit très vite à la surexploitation, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'un mécanisme de surveillance.*

(f) *Il convient d'établir une réglementation donnant l'exclusivité des droits d'exploitation des ressources sédentaires, telles que les holothuries à l'intérieur d'un atoll, aux pêcheurs de cet atoll. Comme la pêche des holothuries est actuellement pratiquée dans presque tous les atolls, il est peu probable qu'une telle réglementation mette fin à l'exploitation de cette ressource dans un quelconque atoll. Bien au contraire, elle suscitera vraisemblablement une plus grande responsabilité en matière d'exploitation et aboutira à une meilleure organisation de la pêche. La surveillance et la collecte de données n'en seraient que plus efficaces et fiables.*

(g) *Il faut enseigner aux pêcheurs les méthodes hygiéniques de traitement pour leur permettre d'obtenir un rendement économique optimal sur le produit traité. Les différentes espèces sont traitées de façon différente. De telles activités de vulgarisation peuvent faire appel à des démonstrations, à des dépliants et à des émissions radio-phoniques.*

(h) *Il faudrait envisager la création de programmes de pacage marin d'holothuries, avec la participation effective des pêcheurs ainsi que celle des propriétaires de plages. Un programme de pacage marin pourrait être une entreprise très viable, surtout dans le contexte de la cession des droits d'utilisation, évoquée au paragraphe (f) ci-dessus.*

En 1990, dernière année visée par le rapport, 740 tonnes de bêche-de-mer ont été exportées des Maldives; il s'agit d'une augmentation fulgurante par rapport aux 3 tonnes exportées au démarrage de cette activité en 1986. Il serait très intéressant d'obtenir des renseignements sur les progrès réalisés en 1991 et 1992 et sur les répercussions de la mise en oeuvre des recommandations ci-dessus.

Il s'agit somme toute d'une étude de cas bien documentée, assortie d'un profil de la ressource et j'en recommande la lecture à quiconque envisage la gestion d'une entreprise de pêche d'holothuries dans les tropiques.

Evidence for a marked decline of beche-de-mer populations in the Suva and Beqa areas of Fiji, and a preliminary description of a method of identifying beche-de-mer individuals based on characteristic body wrinkles (Observation d'une diminution prononcée des populations d'holothuries dans les régions de Suva et Benga, à Fidji, et description préliminaire d'une méthode d'identification des holothuries d'après les rides qui leur sont caractéristiques), par Brian Stewart, University of Otago, Nouvelle-Zélande (1993), 20 pp. University of the South Pacific Marine Studies Technical Report No.1/93. ISSN 1018-2896.

On trouvera dans ce rapport une description partielle des travaux de recherche que Brian Stewart a effectués à Fidji en février et mars 1992 dans le cadre de son mémoire de maîtrise.

Les comptages à vue le long des transects dans la région de Suva sont particulièrement intéressants parce qu'on peut les comparer à la seule étude de base des holothuries de Fidji effectuée auparavant, dont on dispose, à savoir les travaux de Mark Gentle réalisés dans la région de Suva en 1979 et 1980.

M. Stewart étend ses observations à d'autres espèces et à l'île de Benga et fournit un nouveau point de

repère utile pour le suivi de l'état de la ressource dans la région de Suva. Il est remarquable (mais pas tout à fait inattendu) que le taux de prise de *Holothuria scabra* (holothurie de sable) semble être inférieur de 20 pour 100 à celui qui avait été signalé en 1979, bien qu'alors l'holothurie de sable (nom fidjien: *dairo*) était déjà assez bien exploitée dans la région de Suva à des fins vivrières.

L'ouvrage donne le poids et la longueur (avant et après le traitement), et le poids des gonades de *H. scabra* et signale l'utilité éventuelle de registres photographiques des rides pour l'identification des espèces d'holothuries.

Colloque régional sur le concombre de mer

par Tim Adams,
Commission du Pacifique Sud,
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Du 3 au 5 mars 1993, des agents des pêches, des biologistes et un économiste de la région se sont réunis au laboratoire des sciences de la mer de l'université de Guam pour étudier divers aspects de la biologie, de l'écologie, de la pêche et de l'économie des holothuries et déterminer s'il est possible d'adopter une approche régionale pour l'exploitation et la gestion de la ressource en holothuries.

Le colloque tenu sous les auspices de l'université de Guam a été financé par le Service national américain de la pêche maritime (NMFS) dans le cadre du programme Saltonstall-Kennedy.

Y participaient des représentants du NMFS, de la Commission du Pacifique Sud et des services responsables de la gestion des ressources marines de Guam, de Kosrae, de Palau, de Pohnpei, de Chuuk et du Bureau national des Etats fédérés de Micronésie.

Les participants ont étudié les données provenant d'une étude quinquennale sur la biologie de la reproduction et l'écologie des larves d'holothuries de valeur commerciale, ainsi que divers modèles de pêche et une analyse économique pour le développement durable de la pêche des holothuries.

M. Tim Adams, spécialiste de l'halieutique côtière de la CPS, présente les notes suivantes sur le colloque, tirées de son rapport de mission. (Il est à noter que l'appellation bêche-de-mer n'est pas d'usage courant en Micronésie, où l'animal est appelé concombre de mer et le produit séché est bien souvent désigné par le mot *trepang*):